



**MAIRIE de MERAL**

5 rue de Bretagne  
53230 MERAL  
Téléphone : 02.43.98.83.07  
E. Mail : [mairie.meral@orange.fr](mailto:mairie.meral@orange.fr)

**ARRÊTE n° 2025-18 du 13 mars 2025**

**Objet :**

**Règlementation de la circulation  
pendant les travaux de voirie**

**Route de Livré  
du 24 au 28 mars 2025**

Le Maire de Méral,

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-8 et 411-21-1 et R 411-25,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L2112-2, L2213-1, L 2213-4, L 2213-6 et suivants,

Vu la demande de Mr Jonathan PAILLARD, Le Grand Druillé, Méral (Mayenne) en date du 7 mars 2025,

Considérant que la sécurité publique, pendant les travaux de voirie nécessite une réglementation de la circulation au niveau de la route de Livré du 24 au 28 mars 2025.

**ARRÊTE :**

- Article 1 :** Du 24 au 28 mars 2025, pendant les travaux de voirie au niveau de la route de Livré, la circulation se fera par alternat au moyen de panneaux réglementaires et de feux tricolores.
- Article 2 :** La signalisation temporaire liée à la réglementation de la circulation sera mise en place par la société de Mr Jonathan PAILLARD.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie par les soins de M. le Maire.
- Article 4 :** Ampliations de l'arrêté seront notifiées par M. le Maire à :
- M. le Chargé d'Affaires de l'entreprise de Mr PAILLARD
  - M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de Craon,
  - M. le Directeur du Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours à Saint-Berthevin
- Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Méral, le 13 mars 2025

Le Maire,  
Richard CHAMARET

